



DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

OBJET : Réponse à l'AMI régional « foncier dérisqué » et demande de subvention auprès de la Région

Nombre de membres du Bureau : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8 représentant 8 voix

N° : 030/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni à Brignoles, dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Michel GROS, préside

DELEGUES DES EPCI :

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – G FABRE – J PAUL – F PERO – N RULLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – H PHILIBERT – N BREMOND

Territoire parmi les mieux dotés en ressource solaire en métropole, Provence Verte Verdon dispose d'un capital particulièrement favorable pour la production d'énergie photovoltaïque. Depuis 2010, son développement s'est essentiellement concentré sur le développement de grands parcs solaires au sol. Si cette dynamique est la même dans toute la Région, Provence Verte Verdon, au vu de ses spécificités, est particulièrement impacté par ce phénomène : plus de 400 ha de centrales photovoltaïques au sol sont aujourd'hui installés ou autorisés, et les projets en cours d'instruction représentent une surface similaire de 400 ha environ.

Sur ce territoire déjà fragilisé par l'expansion urbaine, la consommation d'espace qui en résulte se fait souvent au détriment de la préservation des espaces naturels et forestiers, lesquels peuvent abriter une grande biodiversité et participent au stockage du carbone indispensable à la régulation climatique. Pour ces raisons le développement de l'énergie photovoltaïque doit s'effectuer prioritairement sur les surfaces bâties ou anthropisées comme l'indiquent d'ailleurs le SRADDET et le SCoT tout particulièrement sur les bâtiments publics, les bâtiments industriels et commerciaux, et les surfaces artificialisées s'y prêtant (ex : parc de stationnement). Ceci en cohérence avec les enjeux architecturaux, patrimoniaux et paysagers des villes et villages.

A ce titre, l'Observatoire Régional Energie Climat Air qui a permis de décliner les objectifs régionaux du SRADDET sur les territoires identifie un fort potentiel de développement du photovoltaïque en Provence Verte Verdon. Mais ces chiffres très ambitieux nécessitent d'être confrontés à un potentiel réaliste, mesuré sur la base d'une étude de faisabilité pré-opérationnelle.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial en cours, le territoire s'est fixé comme objectif à 2030 d'augmenter la production d'électricité solaire de :

- 77 GWh annuels sur sites anthropisés,
- 92,6 GWh annuels sur sites naturels (ce qui représenterait environ 62 ha de consommation foncière en l'état de la technologie).

Le diagnostic du PCAET a également mis en avant plusieurs enjeux stratégiques majeurs :

- Le développement des EnR en ciblant l'autoconsommation et les recettes/valeurs ajoutées locales, le photovoltaïque étant un des plus gros potentiels,
- La réduction des conflits d'usage entre la production d'EnR et d'autres domaines (agriculture, qualité de l'air, insertion paysagère, biodiversité et continuités écologiques, ressource en eau, préservation du patrimoine, contraintes liées aux risques naturels...).

Compte tenu du contexte et du gisement solaire, la filière photovoltaïque apparaît comme essentielle pour répondre aux enjeux du PCAET et du SRADDET et dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du SCOT.

Pour cela le syndicat mixte Provence Verte Verdon a d'ores et déjà lancé une première étude afin d'exploiter le potentiel photovoltaïque territorial sur du foncier anthropisé ne présentant pas de contraintes rédhibitoires. Cette étude a été financée à 80% par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de l'AMI dit « foncier dérisqué », et par la Banque des Territoires.

Elle a permis :

- De préciser cartographiquement le potentiel théorique d'installations photovoltaïques sur site anthropisé en Provence Verte Verdon,

- De réaliser des études de potentiel photovoltaïque sur 60 sites dont 45 publics et 15 privés (toitures, parkings, délaissés...),
- De réaliser un guide de préconisations pour la bonne insertion paysagère et architecturale des installations photovoltaïque sur toiture et parking.

Parmi ceux étudiés, 7 à 8 projets publics seront accompagnés par le Syndicat mixte jusqu'à leur mise en œuvre, et une dizaine d'installations publiques ou privées devrait également être réalisée sans l'appui du syndicat.

Pour autant, le potentiel global avait été estimé comme suit :

Typologie	Nombre de sites	Puissance surf totale (MWc)	Puissance surf à potentiel (MWc)	Energie annuelle surf totale (GWh)	Energie annuelle surf à potentiel (GWh)
Bâtiments publics	449	42	26	53	34
Bâtiments privés sup 500 m2	934	225	184	293	239
Bâtiments privés sup 1000 m2	155	77	45	101	55
Parkings publics	23	/	6,3	/	8
Parkings privés	381	/	29	/	40
TOTAL avec bât > 500 m²	1787	/	245 MWc	/	321 GWh/an
TOTAL avec bât > 1000 m²	1008	/	106 MWc	/	137 GWh/an

Par ailleurs, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a renforcé les obligations d'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables sur les parkings et toitures, et levé l'interdiction de réaliser de telles installations aux abords des routes et voies ferrées.

Ainsi, il est proposé de reconduire la même démarche à partir de l'année 2024, avec pour objectif :

- D'identifier s'il existe un potentiel d'installations photovoltaïques sur des délaissés routiers ou ferroviaires,
- De dérisquer de nouveaux sites publics ou privés,
- De constituer des grappes de projets,
- D'accompagner jusqu'à la réalisation une ou plusieurs grappes de projets.

La réponse à l'AMI « foncier dérisqué » figure au Contrat Régional d'Equilibre Territorial modifié en 2022. Ces études ont également été inscrites au BP 2023 du syndicat mixte.

Plan de financement prévisionnel : AMI foncier dérisqué

L'aide accordée par la Région dans le cadre de cet AMI est de 50% à 70% des dépenses éligibles (prestations externalisées), plafonnée à 100 000€. Ce projet a été inscrit dans le cadre du CRET 2020-2023 pour un montant de 140 000 € financés à hauteur de 98 000 € par la Région.

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Etude	140 000,00 €	Région (AMI) - 70%	98 000,00 €
		Autofinancement - 30%	42 000,00 €
TOTAL	140 000,00 €	TOTAL	140 000,00 €

LE BUREAU

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à répondre une nouvelle fois à l'AMI régional « foncier dérisqué » inscrit au CRET Provence Verte Verdon 2020-2023.
- D'autoriser le Président du Syndicat mixte Provence Verte Verdon à signer tout document dans le cadre de la réponse à l'AMI régional « foncier dérisqué ».
- De solliciter dans ce cadre une subvention de 98 000 € auprès du Conseil Régional au titre du CRET Provence Verte Verdon pour un montant total de dépenses de 140 000 € TTC.
- De préciser que ces dépenses et recettes ont été prévues au BP 2023 du syndicat mixte.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte



Michel GROS